

## COMMUNE DE MONTMURAT

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022

---

#### PROCES-VERBAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Montmurat, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOMERGUE, maire.

**Membres en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 11**

**Présents :** Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, MASCOU Armelle, Valérie IMBERT et Sandrine TEISSEDRE, Messieurs LATAPIE Michel, BOUTARIC Bernard, DOMERGUE Gilbert et COUTTIN Pierre

**Absents excusés :** LAVAURS Sébastien et LEVEAU Daniel donnent pouvoir à Michel LATAPIE et CAHORS Denis donne pouvoir à Bernard BOUTARIC

**Secrétaire de séance :** Sylvie FAU-RATTIER

---

#### Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 8 avril 2022
- 2 – Cantal Habitat : projet de vente Maison NGUYEN-ROQUES
- 3 – Nouvelle Offre de ligne de crédit du Crédit Agricole
- 4 – Hameau de Rozier : devis réseau AEP
- 5 – Questions diverses

#### 1 - Approbation du procès-verbal du 8 avril 2022

Après lecture, le Procès-verbal de la séance du 8 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Cantal Habitat

Monsieur le Maire explique au conseil avoir reçu un courrier de Cantal Habitat mentionnant la vente de la maison HLM du Puech au couple N'GUYEN-ROQUES. Monsieur le maire explique au conseil que cette maison fait l'objet d'un bail emphytéotique de 32 ans et qu'arrivé a son terme, soit dans 6 ans, la maison devrait revenir à la commune. Il rappelle l'investissement de cette dernière pour le cautionnement des prêts et la recherche de locataires. La commune et Cantal Habitat mettent tout en œuvre pour trouver un compromis acceptable pour tous.

### 3 – Offre de ligne de crédit du Crédit Agricole

Monsieur le maire soumet au conseil la proposition de ligne de trésorerie émise par le Crédit Agricole Centre France afin de sécuriser les finances de la commune dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux du Hameau de Rozier.

Deux propositions ont été faites : l'une pour 70 000 € l'autre pour 80 000.00€.

Dans les deux cas la durée est de 12 mois renouvelable avec un taux d'intérêt plancher égal à 0.80 % et une commission d'engagement fixée à 0.20% du montant choisi.

Le paiement des intérêts est trimestriel à terme échu.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accepter la proposition de ligne de trésorerie soumise par le Crédit Agricole Centre France pour un montant de 80 000 €.
- AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la contractualisation de cette affaire.

### 4 – Hameau de Rozier : devis réseau AEP

Le devis globalisé établi par l'entreprise Lapierre concernant l'adduction de chaque parcelle et le remplacement / déplacement des deux conduites ne permet pas d'évaluer la part financée par le syndicat et la part à charge de la commune. Monsieur le maire propose de demander deux devis distincts pour ces opérations.

### 5 – Questions diverses

- Mise en place du RIFSEEP. Monsieur le maire soumet au conseil municipal la possibilité de mettre en place une prime pour Mme Bourdillat, secrétaire de Mairie via l'application du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui est un nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Conscient de son implication et de son investissement le conseil municipal valide à l'unanimité l'octroi d'une prime mensuelle de 150 € net et autorise le maire à entreprendre les démarches de mise en œuvre de ce régime indemnitaire.
- RPI. Sur sollicitation de M. Barrière, Maire de St constant-Fournoules, une nouvelle réunion s'est tenue le 26 avril 2022 en vue de mutualiser les coûts de fonctionnement du RPI. La proposition d'une tarification proportionnelle au nombre d'habitants écartée, les élus présents proposent une tarification proportionnelle au nombre d'élèves. Ce qui engendrerait une participation de 750 € par enfant scolarisé en primaire et 3000 € par enfant scolarisé en maternelle. Le montant est indexé sur la moyenne nationale fixée à 1200 €.
- Amendes de Police. Monsieur le maire rappelle au conseil qu'en raison des travaux de viabilisation de l'Eco-Hameau de Rozier, les conduites AEP ont été déviées le long de la VC n°6 sur 330 mètres. Ces travaux ont entraînés une dégradation importante et un rétrécissement de la chaussée rendant extrêmement dangereuse la circulation et surtout le croisement des camions desservant l'usine Glassolution Saint Gobain mais aussi celle des piétons. Monsieur le maire informe le conseil que cette opération de sécurisation de la voirie peut bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du Programme Amendes de Police 2022 et propose de déposer une demande de subvention.

L'opération comprend la réfection de la chaussée pour un montant de 8 892.00 € HT ainsi que le terrassement et le renforcement du talus et la réalisation d'une banquette pour un montant de 11 000 €HT. Soit un montant total de 19 892.00€ HT dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
- Refection chaussée	8 892.00 €	- CD15 :	4 973.00 €
- Talus et banquette	11 000.00 €	Amendes de Police	
		- Autofinancement	14 919.00 €
<b>Total Dépenses :</b>	<b>19 892.00 €</b>	<b>Total Recettes :</b>	<b>19 892.00 €</b>

Au terme des discussions la séance est levée à 23h00.

DOMERGUE Gilbert

LATAPIE Michel

BOUTARIC Bernard

FAU-RATTIER Sylvie

MASCOU Armelle

Valérie IMBERT

TEISSEDRE Sandrine

COUTTIN Pierre